

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 15 décembre dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Construction d'un bâtiment servant de toilettes publiques permettant l'accès aux personnes handicapées - avenant n°1 au marché initial - titulaire : entreprise Michel Planté Systèmes - montant de l'avenant : 1 925,56 €TTC.
- ↳ Formation continue obligatoire des agents de Police Municipale - convention avec le CNFPT - durée de la formation : 10 jours - montant : 2 500 €TTC.
- ↳ Prorogation d'un bail précaire jusqu'au 30 avril 2006 - local commercial - 7 quai du Tonkin - bénéficiaire : GMF assurances.
- ↳ Occupation de locaux route de Bonne Nouvelle à Neuville lès Dieppe - avenant n°1 à la convention initiale - bénéficiaire : association pour la création et la promotion du technomusée du flipper (ACREPT) - objet : mise à disposition d'une surface complémentaire.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Pôle de services Camille Claudel - bénéficiaire : Maison Familiale Rurale - durée : du 3 janvier au 5 avril 2006.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de bureaux dans les pôles de services - bénéficiaire : mission locale de la Côte d'Albâtre - durée : un an.
- ↳ Location-entretien de fontaines à eau pour les services municipaux - titulaire du marché : société Château d'eau - durée du marché : un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux îlot Saint Jacques - bénéficiaire : métallerie Houlmoise - durée : jusqu'au 31 mars 2006.
- ↳ Acquisition d'un système expert d'aide à la constitution des DCE, mise à jour et maintenance du produit - titulaire du marché : société Magnus - durée du marché : 12 mois renouvelable trois fois par reconduction expresse.
- ↳ Maintenance du progiciel de gestion des bibliothèques - titulaire du marché : société Ex Libris - durée : 12 mois renouvelable par reconduction expresse.
- ↳ Acquisition d'équipements de protection individuelle - titulaire du marché : société Anfray - montant minimum : 23 920 €TTC - montant maximum : 53 820 €TTC - durée du marché : 12 mois renouvelable deux fois par reconduction expresse.
- ↳ Achat de matériel informatique pour le service communication :
  - Lot 1 "migration de cinq postes existants" et Lot 2 "acquisition de quatre postes" - titulaire du marché : entreprise Burotec - montant du marché : 20 556,85 €TTC.
  - Lot 3 "acquisition d'un périphérique d'acquisition d'images" - titulaire du marché : entreprise Quadria - montant : 553,39 €TTC.
  - Lot 4 "acquisition d'un périphérique d'impression" - titulaire du marché : entreprise DMBA - montant : 27 508 €TTC.

- ↳ Mise à disposition d'un bâtiment avenue Vauban - bénéficiaire : carrosserie Magot - montant annuel du loyer : 3 600 €- durée : cinq ans.
- ↳ Mise à disposition de locaux Ecole Desceliers - renouvellement du bail - bénéficiaire : Inspection Académique Dieppe Est - montant du loyer annuel : 3 633,63 €TTC.
- ↳ Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant des locations de salles - objet : extension à la salle du Mille Club.
- ↳ Vente des livres "Dieppe et sa région, vue par les Peintres Officiels de la Marine" - acquéreur : association des Amys du Vieux Dieppe - prix unitaire : 20,10 €TTC.
- ↳ Mission d'expertise financière et fiscale des comptes administratifs - titulaire du marché : cabinet Territoires et Conseil - montant du marché : 22 365,20 €TTC - durée : un an renouvelable par reconduction expresse.
- ↳ Fourniture et pose de columbarium - espace cinéraire - cimetières paysagers de Dieppe et de Neuville - titulaire du marché : société Sansone Municipalités - montant : 26 723,42 €TTC pour la tranche ferme et 12 603,45 €TTC pour la tranche conditionnelle.
- ↳ Acquisition de papier -
  - bureau de la commande publique et direction des affaires scolaires - titulaire du marché : papeterie de la Victoire - montant de la ramette format A4 : 2,26 €HT et format A3 : 4,66 €HT
  - service reprographie et service communication - titulaire du marché : société INAPA France - montant total : 17 918,73 €TTC - durée des marchés : un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.
- ↳ Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels d'un terrain situé entre Thalassa et le parking du terminal transmanche par la Ville de Dieppe - avenant n°2 à la convention initiale - objet : prorogation de trois ans de l'occupation.
- ↳ Lot 1 "acquisition de micro-ordinateurs" - titulaire du marché : société Quadria - quantité minimum 2006 : 15 unités - quantité maximum 2006 : 60 unités.
- ↳ Lot 2 "acquisition d'imprimantes" - titulaire du marché : société SOAM - quantité minimum 2006 : 10 unités - quantité maximum 2006 : 40 unités - durée des marchés : un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.
- ↳ Concert de piano au Drakkar - samedi 10 décembre 2005 - contrat avec M. Stéfano Maghenzani - coût de la prestation : 1 176 €
- ↳ Attribution d'un logement de fonction enseignant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005 suite à intégration dans le corps de professeurs des écoles - Ecole Broglie - bénéficiaire : Mme Corinne Nondier - montant du loyer : 350 €
- ↳ Achat d'un camion benne à ordures ménagères d'occasion - titulaire du marché : société BOM Services - montant du marché : 29 302 €TTC.
- ↳ Protection d'élus dans l'exercice de leurs fonctions - agression de Mme Testelin - prise en charge par la Ville des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Attribution d'un logement de fonction enseignant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 - Ecole Broglie - bénéficiaire : Mlle Aïcha Rahal - loyer mensuel : 350 €

- ↳ Acquisition d'enveloppes imprimées - titulaire du marché : société Sépiéter - montant du marché : 4 577,33 €TTC - durée : un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.
- ↳ Occupation à titre gratuit de locaux 24 rue des Maillots - bénéficiaire : association Informations Solidarité Réfugiés - durée : un an renouvelable par reconduction expresse.
- ↳ Mise à disposition de bouteilles de gaz industriel consignées pour le service des sports - convention avec la société Linde Gas - montant de la location : 669,81 €TTC.
- ↳ Formation "mise à jour Autocad Map" - convention avec GEOMAP - durée de la formation : deux jours - montant : 2 176,72 €TTC.
- ↳ Restauration d'une enseigne d'apothicaire du XVIII<sup>ème</sup> siècle - marché avec le groupement d'entreprises Laurence Chicoineau, Elisabeth Grall et Marie-Ange Laudet-Kraft - montant : 17 117,15 €TTC.
- ↳ Maintenance entretien des serveurs informatiques, des périphériques d'impression et des stations de réalisation graphique système PAO propriétés de la Ville - marchés passés avec la société Cégélec Infoservices - montants : 6 051,76 €TTC.
- ↳ Création d'une régie d'avances - objet : paiement des dépenses relatives au fonctionnement des bibliothèques et ludothèques - montant maximum de l'avance : 500 €
- ↳ Hébergement du site WEB de la mairie de Dieppe - renouvellement du marché pour l'année 2006 - avenant n°1 - titulaire : société Net et Business - montant annuel : 2 138,45 €TTC.
- ↳ Nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux - renouvellement du marché pour l'année 2006 - avenant n°1 - titulaire : société Azur Industrie - montant minimum : 9 568 €TTC - montant maximum : 23 920 €TTC.
- ↳ Acquisition de vêtements féminins - renouvellement du marché pour l'année 2006 - avenant n°1 - titulaire : société Descours et Cabaud - montant minimum : 14 352 €TTC - montant maximum : 47 840 €TTC.
- ↳ Acquisition de livres classiques, de bibliothèque et documentations annexes - renouvellement du marché - avenant n°1 - titulaire : Librairie des Ecoles et janvier - montant minimum : 17 940 €TTC - montant maximum : 35 880 €TTC.
- ↳ Achat de balais pour balayeuses aspiratrices - titulaire du marché : société Lecler Noël - durée : un an - montant minimum : 11 960 €TTC - montant maximum : 47 840 €TTC.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

## DELIBERATION N°2

**Signature d'une convention de coopération décentralisée entre la Ville  
de Dieppe et la Commune Urbaine de Douala 2<sup>ème</sup>**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

### **LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que la loi du 6 février 1992 reconnaît les collectivités territoriales françaises comme des actrices spécifiques de la coopération internationale et leur donne la possibilité de développer avec une collectivité locale étrangère des relations telles que l'aide au développement, le soutien technique...

En mai 2004, M. le Maire de la commune urbaine de Douala 2<sup>ème</sup> a été reçu à Dieppe dans le cadre d'un voyage d'étude sur la coopération décentralisée organisé par l'Association Nationale des Elus du littoral (ANEL) et la Mairie Conseil Cameroun.

Depuis, d'autres échanges sont intervenus, tels que le déplacement d'une délégation dieppoise à Douala en février 2005, et l'envoi de véhicules municipaux dieppois réformés.

De la motivation commune des deux collectivités est née entre elles une démarche de coopération décentralisée. Afin d'officialiser cette volonté des deux collectivités d'engager des projets communs, il convient de passer une convention de coopération décentralisée entre Dieppe et Douala 2<sup>ème</sup>.

Cette convention précise les modalités et les secteurs d'intervention ciblés pour le développement de cette coopération : il s'agit des secteurs de l'économie, de la culture, de l'administration communale, de la jeunesse et des sports, de l'action sanitaire, de l'urbanisme et de l'habitat, de la question du littoral et de l'eau.

Un effort particulier est prévu dans le domaine économique par la recherche des trafics entre les ports de Douala et de Dieppe valorisant les productions camerounaises et les infrastructures portuaires de Dieppe

Vu la loi du 6 février 1992,

Vu les échanges multiples intervenus entre Dieppe et Douala,

Vu le projet de convention de coopération décentralisée établi par la Ville de Dieppe et la Commune Urbaine de Douala 2<sup>ème</sup>,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le projet de convention de coopération décentralisée annexé à la présente délibération.

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Déplacement au Cameroun d'une délégation dieppoise  
du 6 au 11 mars 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que dans le cadre des relations de coopération décentralisée entre Dieppe et Douala, une délégation dieppoise est attendue au Cameroun du 6 au 11 mars.

Cette visite recouvre quatre objectifs :

- 1) la signature de la charte de coopération,
- 2) la rencontre avec des producteurs de bananes camerounais indépendants,
- 3) le point sur les actions de coopération décentralisées initiées lors des précédentes rencontres à Dieppe et Douala (suivi de l'expédition de véhicules dieppois réformés, création de puits et forages avec le concours de l'Agence de l'Eau française),
- 4) l'établissement de contacts en vue de l'organisation à Dieppe des assises de la coopération décentralisée franco camerounaise.

Cette délégation sera composée de Monsieur le Député Maire de Dieppe, Monsieur l'Adjoint aux affaires portuaires et un membre du cabinet.

Le coût prévisionnel par personne est estimé à 1 000 € maximum pour le transport et les frais divers. Il est précisé que l'hébergement sur place est pris en charge par la commune de Douala.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'autoriser le déplacement de cette délégation,
- 2°) d'autoriser le remboursement des frais sur la foi de justificatifs produits.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Transfert de Dieppe Scène Nationale à l'Agglomération  
Etudes préliminaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que l'association Dieppe Scène Nationale, installée dans des locaux municipaux, présente un caractère supra-communal qui tient principalement :

- à la fréquentation par un public non-dieppois important (50% des adhérents),
- à la programmation qui cible des œuvres contemporaines originales,
- à la distance conséquente des autres scènes nationales de Haute-Normandie (Le Havre, Petit-Quevilly et Evreux),

Ces éléments concordent pour admettre le principe que D.S.N. est potentiellement en mesure de devenir une structure intercommunale, tandis que les élus communautaires ont décidé d'inscrire D.S.N. dans le projet d'agglomération (cf. courrier en date du 21 octobre 2005).

Afin d'avancer vers un transfert probable de la structure, la Communauté d'Agglomération souhaite qu'une étude préalable soit menée en coordination avec la Ville de Dieppe. La ville, quant à elle, s'est engagée depuis plusieurs mois auprès des partenaires culturels pour effectuer un diagnostic et un schéma de restructuration de la salle de spectacles et des bureaux adjacents.

Le travail de réflexion devrait être mené par un professionnel des spectacles – en l'occurrence un « programmiste » - choisi de façon consensuelle par la Ville de Dieppe et la communauté d'agglomération. Il doit l'être en concertation avec la DRAC, ainsi qu'avec les autres partenaires institutionnels susceptibles de soutenir le projet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1°) de valider le principe d'un transfert de DSN à Dieppe Maritime ;
- 2°) de valider le recours à un « programmiste » pour procéder à l'étude ;

3°) de prendre en charge, à parité avec Dieppe Maritime, le coût de cette expertise, dans sa dimension technique exclusivement (locaux, équipement matériel, etc.).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance 2005-2009 - conventions avec les associations Foyer  
Duquesne, IFAC, Maison Jacques Prévert et Accueil et Eveil en Famille**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 15 décembre 2005, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député-Maire à signer un avenant au Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe pour la période 2005-2009.

Ce nouveau contrat prévoit la reconduction de l'ensemble des actions développées dans les précédents contrats, par les associations : Foyer Duquesne, I.F.A.C., Maison Jacques Prévert, Accueil et Eveil en Famille.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué :

1°) à signer les conventions avec les associations partenaires pour la mise en place des actions inscrites dans le Contrat Enfance,

2°) à verser aux associations au titre de l'année 2006 et selon les conditions prévues dans les conventions, le montant du besoin de financement prévisionnel dont 62,55 % seront remboursés à la Ville par la C.A.F.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget primitif 2006, aux imputations budgétaires suivantes :

- I.F.A.C.	522.6574.21
- Foyer Duquesne (la Marelle)	522.6574.24 A
- Petit Prévert	522.6574.24 C
- Fable	522.6574.24 D
- Accueil et Eveil en Famille (péri-scolaire)	522.6574.22
- Accueil et Eveil en Famille (accueil permanent)	522.6754.23

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention partenariale Ville de Dieppe/Conseil Général/Maison  
Jacques Prévert pour les actions Fable et Accueil des 3-6 ans**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du contrat enfance, la Ville soutient depuis leur origine les actions d'accompagnement à la fonction parentale mises en place par la Maison Jacques Prévert.

Les actions développées dans le quartier des Bruyères - "F.A.B.L.E" et l'accueil 3/6 ans - ont également fait l'objet d'un soutien de la part du Conseil Général. Pour "F.A.B.L.E", ce soutien s'est traduit dès le démarrage du projet par la mise à disposition de personnel de la Protection Maternelle et Infantile, et pour l'ensemble des actions et activités en direction de la famille par le versement depuis 2000 d'une subvention permettant d'élargir les projets.

En 2003, le Conseil Général a confirmé son intérêt pour ces deux actions dont les objectifs rejoignent ceux de son schéma "enfance famille". Il a souhaité toutefois modifier son intervention en mettant fin à la mise à disposition de personnel et en allouant en contre partie une aide financière nouvelle d'un montant de 25 342 € à la M.J.P. Ces modalités ont fait l'objet chaque année depuis 2003 d'une convention approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Afin de poursuivre ce partenariat et de permettre le financement en 2005 des extensions d'actions dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention tripartite avec le Conseil Général et la Maison Jacques Prévert.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Vote du budget primitif 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'Orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2006,
- l'état de la Dette,
- l'état des Emprunts garantis,
- les états statistiques et financiers,
- l'état des subventions,
- le rapport de synthèse établi par les Services Financiers,

Considérant :

- le débat d'Orientation Budgétaire intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2005,
- la réunion de la Commission N° 1 du 26 janvier 2006,
- entendu le rapport de Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire chargé des Finances, présentant le projet de Budget,

#### 1) Budget Principal

Le Budget Général 2006 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'Investissement	44 559 522,00
- Section de Fonctionnement	52 291 618,00

Section d'Investissement :

#### Dépenses d'équipement :

- Immobilisations incorporelles (sauf 204)	337 500,00
- Subventions d'équipement versées	3 270 993,00
- Immobilisations corporelles	1 042 450,00
- Immobilisations en cours	19 215 006,00

---

Total des dépenses d'équipement	23 865 949,00
---------------------------------	---------------

#### Dépenses financières

- Emprunts et dettes assimilées	4 701 500,00
- Autres immobilisations financières	37 868,00

---

Total des dépenses financières	4 739 368,00
--------------------------------	--------------



Opérations pour compte de tiers	75 000,00
<u>Total des dépenses réelles d'investissement</u>	<u>28 680 317,00</u>
- Opérations d'ordre de transferts entre section	234 745,00
- Opérations patrimoniales	15 644 460,00
	<hr/>
Total des dépenses d'ordre	15 879 205,00
<u>Recettes d'équipement :</u>	
- Subventions d'investissement	9 398 174,00
- Emprunt	10 958 562,00
	<hr/>
Total des recettes d'équipement	20 356 736,00
Recettes financières :	
- Dotations, fonds divers	1 999 576,00
- Autres immobilisations financières	37 868,00
- Produits de cessions	1 127 801,00
	<hr/>
Total des recettes financières	3 165 245,00
Produits pour compte de tiers	75 000,00
<u>Total des recettes réelles d'investissement</u>	<u>23 596 981,00</u>
- Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 848 031,84
- Opérations patrimoniales	15 644 460,00
- Virement à la section d'investissement	2 470 049,16
	<hr/>
Total des recettes d'ordre d'investissement	20 962 541,00
Section de Fonctionnement	
<u>Dépenses de gestion courante :</u>	
- Charges à caractère général	11 200 097,00
- Charges de personnel	24 824 862,00
- Autres charges	9 024 420,00
	<hr/>
Total des dépenses de gestion courante	45 049 379,00

- Charges financières	1 814 000,00
- Charges exceptionnelles	10 681,00
- Dépenses imprévues	99 477,00

<u>Total des dépenses réelles en fonctionnement</u>	<u>46 973 537,00</u>
---	----------------------

- Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 848 031,84
- Virement à la section d'investissement	2 470 049,16

Total des opérations d'ordre	<u>5 318 081,00</u>
------------------------------	---------------------

Total général des dépenses	52 921 618,00
----------------------------	---------------

Recettes de gestion courante :

- Produits des services, du domaine...	3 043 255,00
- Impôts et taxes	29 153 237,00
- Dotations participations	19 138 506,00
- Autres produits	710 315,00
- Atténuations de charges	9 500,00

Total des recettes courantes	<u>52 054 813,00</u>
------------------------------	----------------------

Produits exceptionnels	2 060,00
------------------------	----------

<u>Total des recettes réelles en fonctionnement</u>	<u>52 056 873,00</u>
---	----------------------

Recettes d'ordre

- Transferts entre sections	234 745,00
-----------------------------	------------

Total général des recettes	52 291 618,00
----------------------------	---------------

Pour information :

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la Section d'Investissement	5 083 336,00
---	--------------

## 2) Budget du Stationnement

Section de Fonctionnement :

- Charges à caractère général	1 315 726,00
- Charges de personnel	205 336,00
- Autres charges	1 625,00

Total des dépenses de gestion courante	<u>1 552 687,00</u>
--	---------------------

Charges exceptionnelles	1 500,00
-------------------------	----------

<u>Total des dépenses réelles</u>	<u>1 524 187,00</u>
-----------------------------------	---------------------

- Produits des services	191 166,00
- Impôts et taxes	950 000,00
- Dotations participations	76 713,00
- Autres produits de gestion	305 308,00
- Atténuations de charges	1 000,00

<u>Total des recettes réelles</u>	<u>1 524 187,00</u>
-----------------------------------	---------------------

### 3) Budget des Journaux Municipaux

#### Section de Fonctionnement

- Charges à caractère général	100 000,00
- Autres charges de gestion	50 000,00

<u>Total des dépenses réelles</u>	<u>150 000,00</u>
-----------------------------------	-------------------

- Produits des services	100 000,00
- Dotations participations	50 000,00

<u>Total des recettes réelles</u>	<u>150 000,00</u>
-----------------------------------	-------------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget principal, le budget du stationnement et le budget des journaux municipaux par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 4 abstentions (Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Attribution de subventions - budget principal 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, le cadre budgétaire et comptable de la M 14 applicable aux communes, aux groupements des communes et aux établissements publics administratifs communaux et intercommunaux est modifié.

Une des dispositions nouvelles concerne les subventions versées en section de fonctionnement.

L'article L2311-7 du code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 article 7, Journal Officiel du 27 août 2005, précise que l'attribution des subventions donne lieu a une délibération distincte du vote du budget pour les subventions assorties de conditions d'octroi.

Il s'agit des subventions dont le montant est supérieur à 23 000,00 € et qui ont nécessité la conclusion d'une convention (article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000).

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux organismes suivants :

Chapitre		Budget 2006		
		Ordinaires	except	Total
020-6574-3120	Comité Social du Personnel	201 339		201 339
024—6574.03-3332	Dieppe Capitale du Cerf Volant	155 000		155 000
025-6574-3226	Centre Social de Neuville	29 000		29 000
025-6574-33301	E.S.T.R.A.N.	77 400		77 400
025-6574-3781	Foyer Duquesne	62 070		62 070
212-6574.9-326	Ecole La Providence	25 480		25 480
314-6574-3351	Dieppe Scène Nationale	491 500		491 500
322-6574.25-3355	Amys du Vieux Dieppe – Amis du Musée	48 836		48 836
40-6574-339	Voile 2000	32 195	20 000	52 195
40-6574-339	Football Club Dieppois	97 750		97 750
40-6574-339	Dieppe Universitaire Club	66 500	7 500	74 000
40-6574.12-339	Office Municipal des Sports	45 750		45 750
421-6574-3781	I.F.A.C.	328 992		328 992
422-6574-3226	Maison des Jeunes et de la Culture - Centre - Prise en charge par la ville du poste de Directeur : 61 982,42 €versé à la fédération des MJC	76 225		76 225
422-6574.3110	Maison Jacques Prévert - Prise en charge par la ville du poste de Directeur : 61 982,42 €versé à la fédération des MJC	214 200		214 200
422-6574.41-3781	Maison des Jeunes – Maison pour Tous	35 000		35 000
64-6574-325	Bel Air – Halte Garderie	43 450		43 450
95-6574.01--33301	Office de Tourisme – Syndicat d'Initiative	173 000		173 000

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 38 voix pour (groupe de la majorité, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

☞ 1 abstention (Mme ORSENIGO)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Grand chantier de Penly - fonds départemental de Taxe Professionnelle  
Répartition 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 13 décembre 2005, le Conseil Général a adopté les modalités de répartition 2005 du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle provenant de l'écrêtement des bases de la centrale nucléaire de Penly.

Le fonds à répartir s'élève à 7 550 864 € contre 7 629 146 € en 2004 soit une diminution de 1,03 %. Les modalités de répartition sont les suivantes :

- Communes concernées : 50 % : 3 775 432 €
- Communes défavorisées : 50 % : 3 775 432 €

Sur ces deux parts, la Ville de Dieppe percevra :

- 872 560,30 € au titre de la part salariés,
- 149 090,36 € qui financeront à 100 % les annuités des prêts directs ancienne et nouvelle procédure de financement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition proposée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Recomposition du centre balnéaire de Dieppe - avenant n°1 au marché  
de coordination SPS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 03.010 en date du 15 septembre 2003, la SEMAD a confié à la société Auxitec Industrie, route du Hoc - 76086 Le Havre, le marché de Coordination Sécurité et Protection de la Santé n°03-010, pour un montant de 18 316,00 €HT.

Par acte sous seing privé du 18 novembre 2005, Auxitec Industrie, mettant fin à son activité CSPA, l'a cédée à la société Norisko Coordination, 34 -36 rue Alphonse Pluchet - BP 200 - 92 225 Bagneux Cedex (agence Normandie à Bihorel) qui poursuit l'exécution du marché en reprenant à sa charge la responsabilité de toutes les obligations qui en résultent, dans les mêmes conditions juridiques, techniques et financières. Les coordinateurs de Norisko, reprenant la mission, détiennent les attestations pour le niveau de compétence requis (niveau 1 conception et réalisation).

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Président de la SEMAD, (mandataire agissant au nom et pour le compte de la Ville de Dieppe) à signer l'avenant de substitution de Auxitec Industrie par Norisko Coordination.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat de location et de maintenance des sanitaires publics à entretien automatique - avenant n°5 au contrat 1981-026**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par contrat n° 1981.26, en date du 22 janvier 1981, la Ville de Dieppe a confié à la société d'Exploitation du Mobilier à Usage Public (S.E.M.U.P) la location des sanitaires publics à entretien automatique sur le territoire de la commune.

Ce contrat comporte un article 16 qui stipule :

« la société fournit, à titre exclusif à la Ville, les prestations prévues au présent contrat, ces prestations nécessitant l'emploi de brevets que la société est seule à détenir.

Par ailleurs, si, au cours de la durée du contrat, la Ville désirait mettre à la disposition du public des sanitaires supplémentaires à entretien automatique, elle pourra recourir à un tiers susceptible de fournir des prestations similaires après, d'une part, avoir proposé à la Société les emplacements envisagés dans les conditions du présent contrat et, d'autre part, avoir reçu signification par la Société de son refus dans un délai de 6 mois à compter de la réception d'une lettre recommandée de la Ville de Dieppe lui notifiant la demande »

Cet article ne paraît plus adapté à la structure du marché actuel.

Sa suppression est favorable au jeu de la concurrence puisqu'elle permet à la Ville de confier l'installation de sanitaires supplémentaires en cours de contrat au prestataire de son choix, sans conditions particulières.

Cet avenant a été rédigé à l'initiative de la Société S E M U P.

La commission d'appel d'offres réunie le 27 janvier dernier a émis un avis favorable sur cet avenant.

De tout ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer l'avenant n°5 avec la Société d'Exploitation du Mobilier à Usage Public.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Structure Petite Enfance en centre ville de Dieppe  
Travaux de construction - avenants aux marchés de travaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la maîtrise d'œuvre de la construction d'une structure petite enfance en centre Ville de Dieppe a été confiée suite à concours aux architectes Marc BERY et Vincent REY.

Les 13 marchés de travaux ont été lancés en lots séparés par appel d'offre ouvert.

Les aléas rencontrés lors du déroulement de l'opération ont nécessité des travaux en plus ou moins value. Ces travaux ont fait l'objet d'avenants présentés lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2005.

Au cours de la phase terminale des travaux, certaines prestations, en plus ou moins value, se sont avérées nécessaires et ont entraîné des plus values compensées par des travaux en moins value. De plus les conditions climatiques ont entraîné une prolongation des délais d'exécution.

L'équilibre financier est maintenu et fait apparaître une diminution de 1 489,29 € TTC (- 0,10 %) par rapport aux marchés initiaux. Les travaux devront s'achever le 15 mars 2006.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer les avenants en plus ou moins value et de prolongation de délais avec les entreprises concernées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

Fiche annexe à la délibération concernant la Structure petite Enfance  
Travaux de construction et avenants aux marchés de travaux

Descriptif des travaux et montant en plus ou moins value

Lot n° 4 “Menuiseries extérieures”- Entreprise Marchand

- remplacement de béquilles simples par des fermetures à clé : plus value de 109,00 €TTC
- Avenant en plus value de 109,00 €TTC

Lot n° 7 “Menuiseries intérieures” - Entreprise Delaloche Delesque

- suppression de la cimaise : moins value de 3 444,48 €TTC
- Avenant en moins value de 3 444,48 €TTC

Lot n° 9 “Electricité/courants faibles” - Entreprise Rousseau bâtiment

- alimentation électrique de la chaufferie : plus value de 1 064,44 €TTC
- Avenant en plus value de 1 064,44 €TTC

Il vient, pour la totalité des travaux, une moins value de 1 489,29 €TTC

**Fonds de concours - stade communautaire - convention d'attribution**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du contrat d'agglomération 2005 / 2006, la Ville de Dieppe a fait connaître son intention de participer à la construction du stade communautaire sous forme d'un fonds de concours à hauteur de 1 000 000,00 €

Par délibération en date du 16 décembre 2004, la Ville de Dieppe a accepté d'attribuer ce fonds de concours à « Dieppe Maritime »

Les modalités et les conditions d'attribution de cette participation font l'objet d'une convention.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention d'acceptation entre la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise et la Ville de Dieppe

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Marché de téléphonie - avenant de prolongation avec France Télécom  
pour les lots 1,2,3 et 5**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que lors de la séance du 30 juin 2005, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer à la société 9 Télécom les lots :

- lot 1 : Rattachement physique et abonnements commutés, trafic téléphonique entrant et services à valeur ajoutée de téléphonie, sécurisation pour les sites principaux équipés de PABX Numéris, communication Audiotel et Télétel

- lot 2 : Acheminement des communications sortantes pour les sites principaux équipés de PABX Numéris, pour les communications locales, nationales intra-département

- lot 3 : Acheminement des communications sortantes pour les sites principaux équipés de PABX Numéris, pour les communications nationales hors département, internationales, vers les mobiles

- lot 5 : Acheminement des communications sortantes pour les autres sites : communications locales, nationales intra-département, nationales hors département, internationales, vers les mobiles

Le Conseil Municipal du 30 juin 2005 a :

- autorisé Monsieur le Député – Maire à signer ces marchés avec l'opérateur

- autorisé Monsieur le Député – Maire à signer des avenants de prolongation de délai pour les marchés précédents correspondants aux lots 1, 2, 3 et 5 couvrant la période du mois de septembre, permettant ainsi la superposition des facturations durant cette période transitoire et la continuité du service.

Par courrier en date du 28 juillet 2005, l'opérateur France Télécom a indiqué que, pour cette période transitoire, la facturation s'effectuerait hors marché sur la base de leur tarif catalogue. Et qu'en conséquence, il ne donnait pas suite à notre proposition de mise en place d'avenant.

Il s'avère que l'opérateur titulaire des lots 1, 2 et 3, c'est à dire 9 Télécom, s'est heurté à des difficultés techniques pour la mise en service. Celle-ci est garantie au plus tard fin février 2006.

Pour ce qui est du lot 5, France Télécom a pu le mettre en place à la date du 23 décembre 2005.

Aussi, il convient de prolonger la période transitoire et il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député – Maire à signer, pour ces 4 lots, un avenant de prolongation avec France Télécom établi sur les bases suivantes :

- pour les lots 1, 2 et 3 : prolongation jusqu'à fin février 2006

- pour le lot 5 : prolongation jusqu'à fin décembre 2005

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Foncière d'Habitat et Humanisme - demande de garantie d'emprunt -  
rue du Petit Fort - opération d'acquisition amélioration d'un logement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la société Foncière d'Habitat et Humanisme sollicite la garantie à 100 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 45 000 € destiné à financer l'opération d'acquisition - amélioration d'un logement situé 3 rue du Petit Fort le Pollet à Dieppe.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à la Société Foncière Habitat et Humanisme pour le remboursement de la somme de 45 000 €, représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 45 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt Locatif Aidé d'Intégration (P.L.A.I.) est destiné à financer l'opération d'acquisition – amélioration d'un logement, situé 3 rue du Petit Fort à Dieppe.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt (P.L.A.I.) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

↳ Montant .....	45 000 €
↳ Echéances.....	annuelles
↳ Durée totale du prêt.....	35 ans
↳ Taux d'intérêt actuariel annuel.....	2,50 %
↳ Taux annuel de progressivité.....	0,00 %
↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A .	

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date d'établissement du contrat de prêt, si les taux du Livret A et/ou du commissionnement des réseaux collecteurs du livret A sont modifiés entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député Maire ou l'adjoint délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et la société Foncière d'Habitat et Humanisme et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, la Société Foncière d'Habitat et Humanisme, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Garantie d'emprunt - réhabilitation de 30 logements "Les Côteaux  
Extension" - délibération du conseil municipal du 20 octobre 2005  
Modification du taux du prêt**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le conseil Municipal lors de sa session du 20 octobre 2005 accordait à la Société Dialogue une garantie d'emprunt d'un montant de 155 339 € dont les conditions sont définies dans la délibération n°14.

Suite à la modification du taux du livret A, le taux de cet emprunt garanti est passé de 2,70 % à 2,65 %.

De ce fait, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de cette modification.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Entretien des plages de Dieppe et de Puys - convention de prestation de services avec le Service Littoral de l'Estran**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que par délibération du Conseil municipal en date du 29 avril 2004, la Ville de Dieppe décidait l'intervention d'une nouvelle convention avec le Service Littoral de l'Estran pour l'entretien des plages de Dieppe et de Puits.

Devant la satisfaction unanime du service rendu sur nos plages et compte tenu du budget prévisionnel 2006 présenté par le Service Littoral, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la signature pour l'année 2006 d'une nouvelle convention étendant l'intervention à la collecte des déchets sur le sentier accédant à la plage de Puits et de fixer la participation de la Ville de Dieppe à hauteur de 22 000 €, identique à la participation 2005,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Retrait de la Ville du Syndicat mixte du Pôle de Développement  
Touristique du Site de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que par délibérations en date des 28 juin et 13 décembre 1990, la Ville de Dieppe a adhéré au Syndicat intercommunal à vocation unique du Pôle de Développement Touristique du site de Dieppe (P.D.T.) et approuvé le programme d'actions et les statuts,

Vu :

- Les articles L 5211-19 et L 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modalités de retrait d'une commune d'un établissement public de coopération intercommunale,
- Vu les statuts du Pôle de Développement Touristique du site de Dieppe et plus particulièrement son article 9 relatif au retrait d'un adhérent,

Considérant :

- L'imprécision de la situation telle qu'elle résulte du transfert de la compétence « tourisme », d'une part, au P.D.T. et, d'autre part, à la communauté d'agglomération « Dieppe maritime »,
- Le fait qu'il s'agit de lever cette imprécision en l'absence de définition exacte du contenu de cette compétence prise par ladite communauté d'agglomération,
- Les échanges de correspondances avec l'autorité étatique qui ne tranche ni dans un sens ni dans l'autre,
- Le manque d'intérêts que présente pour la Ville de Dieppe son maintien au P.D.T. puisque notre collectivité ne confie aucun projet à cette structure,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à engager la procédure de retrait de la Ville de Dieppe prévue à l'article L 5211- 19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 4 abstentions (Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS et M. ANCELOT)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Château Musée - acquisition d'une œuvre d'art  
Demande de subvention FRAM**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le Conservateur en chef du Château Musée, en accord avec l'Adjointe au Maire chargée du secteur culturel, a fait procéder pour le compte de la Ville à l'acquisition d'une vierge en ivoire, signée « Brunel f. 1857 Dieppe » (Brunel fecit...; hauteur avec socle 48,5 cm) pour un coût total avec frais de 12 932 euros.

Compte tenu de l'intérêt que représente l'acquisition de cette œuvre exceptionnelle pour l'enrichissement des collections du Château Musée, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de confirmer cette acquisition, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France,

2°) d'affecter cette acquisition aux collections du Château Musée de Dieppe,

3°) de solliciter pour son financement l'aide au taux le plus élevé possible du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées : part de la Drac et part du Conseil Régional.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Château Musée - acceptation d'un don de l'association des  
Amys du Vieux Dieppe - Amis du Musée**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que Monsieur le Conservateur en Chef du château Musée de Dieppe a informé la Ville d'une proposition de don par l'Association des Amys du Vieux Dieppe – Amis du Musée.

Il s'agit d'un sceau en ivoire attribué à Louis Raymond Henry BRUNEL, datant du 19<sup>ème</sup> siècle Ce sceau est richement sculpté de décors de fleurs, coquilles avec un médaillon en ronds de cuir sur deux faces. La bague du chiffre est en métal argenté à décor végétal.

Ce don étant effectué à titre gracieux, n'étant grevé ni de conditions ni de charges, il est proposé au Conseil Municipal de l'accepter et de l'affecter aux collections du Château Musée de Dieppe, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Château Musée - Acceptation d'un don des Douanes de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que Monsieur le Conservateur en Chef du Château Musée de Dieppe a informé la Ville d'une proposition de dons par les Douanes de Dieppe.

Il s'agit de 2 pièces saisies dans le cadre de l'affaire Pupneja Sher Singh du 28 novembre 2003 par la BSE Dieppe, à savoir :

- un buste de femme africaine en ivoire, taillé à même une défense - datant du 20<sup>ème</sup> siècle.
- une tête sculptée en ivoire, datant du 20<sup>ème</sup> siècle.

Le présent don est de tout premier intérêt pour les collections du musée, tant par la grande maîtrise d'exécution des œuvres, leur qualité esthétique et artistique, tout comme leur complémentarité avec les pièces déjà présentes dans le fonds.

Ce don étant effectué à titre gracieux, n'étant grevé ni de conditions ni de charges, il est proposé au Conseil Municipal de l'accepter et de l'affecter aux collections du Château Musée de Dieppe, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire et Château Musée de Dieppe  
Partenariat entre la Ville de Dieppe et la SNCF - tarifs préférentiels**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération du 24 mars 2005, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le principe d'octroyer aux abonnés SNCF un tarif réduit pour les visites effectuées dans la ville et au Château Musée par les guides du service Ville d'Art et d'Histoire.

Aujourd'hui, la SNCF souhaite acter ce partenariat par un contrat tel que porté en annexe.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer chaque année ledit contrat.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Château Musée de Dieppe - Restauration de l'enseigne de  
l'apothicairerie "Cassel" de Dieppe - Demande de subvention DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que Monsieur le Conservateur en chef du Château Musée a entrepris les démarches nécessaires en vue d'engager la restauration d'une enseigne d'apothicaire du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Le coût de cette restauration est estimé à 17 117,15 euros TTC.

Pour ce faire, une consultation selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) a donc été lancée et le 9 décembre 2005, la Commission des marchés attribuait le lot au Groupement Chicoineau - Grall et Laudet-Kraft (trois restauratrices).

L'Etat / Direction Régionale des Affaires Culturelles pouvant subventionner ce type d'action, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de confirmer l'engagement de celle-ci sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale Haute et Basse-Normandie des Musées de France, en cours de saisine,

2°) de solliciter l'attribution de la subvention d'Etat correspondante, au taux le plus élevé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Château Musée de Dieppe - Restauration d'œuvre d'art  
Demande de subvention DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que Monsieur le Conservateur en chef du Château Musée de Dieppe propose la restauration d'une maquette de bateau en ivoire, corvette du début du 19<sup>ème</sup> siècle, qui a récemment réintégré le patrimoine municipal, soit les collections du musée de Dieppe.

Le coût des interventions est évalué à 8 773, 74 euros TTC.

Un dossier sera présenté prochainement à la Commission Scientifique Interrégionale de Haute et Basse-Normandie des Musées de France et une demande de subvention sera transmise à l'Etat / Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) de confirmer l'engagement de celle-ci sous réserve de l'accord de ladite commission,

2°) de solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Opération de fauconnerie - Effarouchement des goélands argentés**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que la municipalité propose de reconduire l'opération d'effarouchement des goélands argentés qui ne peut s'inscrire que dans la durée pour obtenir des résultats.

L'utilisation de la fauconnerie sera mise en œuvre selon un processus identique à l'année 2005, sous réserve d'obtenir l'autorisation du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Les interventions se dérouleront comme suit :

- 2 jours par semaine durant 7 semaines,
- de la semaine n° 12 en mars jusqu'à la semaine n° 18 en mai.

Ces interventions seront également accompagnées d'actions déjà utilisées auparavant, comme la stérilisation des œufs et l'effarouchement acoustique, ainsi qu'en encourageant les particuliers à nettoyer leurs toits terrasses, à l'image de la Ville de Dieppe qui y a procédé sur tous les bâtiments communaux lors de l'année 2005, pour empêcher la construction des nids.

#### Prévision budgétaire.

Le coût prévisionnel est de l'ordre de 6 403,60 euros TTC, hormis le coût de la mise à disposition des locaux d'hébergement (fauconnier et oiseaux). Un acompte de 30 % du prix TTC devra être versé à la commande, le solde réglé à l'issue des interventions.

La société « le Faucon Solognot » représentée par Monsieur Francis COHU, est chargée de cette opération aux termes d'un protocole d'accord, joint en annexe.

Pour satisfaire à l'hébergement du fauconnier et des oiseaux, le centre aéré de Puy dispose de locaux appropriés à cet accueil. Le coût étant pris en charge par le service communal d'hygiène et de santé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'ensemble du dispositif,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer le protocole d'accord avec la société « le Faucon Solognot ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 32 voix pour (groupe de la majorité, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, groupe socialiste et M. PARIS)

☞ 7 abstentions (groupe communiste, Mme MASSUGER, M. ANCELOT)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Accueil et garde des animaux supposés dangereux, mordants ou placés  
sur décision administrative - mission confiée à la Société de Protection  
Animale Dieppoise (S.P.A.D)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de sa mission et conformément à son objet, la Société de Protection Animale Dieppoise assure l'accueil des chiens et chats errant sur la voie publique, notamment sur le territoire de la Commune de Dieppe.

En contrepartie de ces interventions, la Ville de Dieppe alloue à cet organisme une subvention annuelle de fonctionnement.

Considérant l'évolution des textes législatifs et réglementaires pour ce qui est des pratiques à l'égard des animaux supposés être dangereux, il a été envisagé de confier la mission d'accueil et de rétention de ces animaux à la Société de Protection Animale Dieppoise, organisme présentant toutes les garanties sanitaires et réglementaires.

Pour satisfaire aux obligations de cette nouvelle mission, des aménagements matériels seront réalisés sur le site de la S.P.A.D. à Saint Aubin sur Scie par la Ville de Dieppe pour un coût estimé à 1 000 €

Une subvention complémentaire sera accordée à la S.P.A.D. dans le cadre de sa convention annuelle aux fins de couvrir les charges liées à cette mission.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ d'approuver le transfert à la S.P.A.D. de la mission d'accueil et de rétention des animaux supposés dangereux, mordants ou placés sur décision administrative, notamment dans le cadre d'une possession illégale,

2/ d'autoriser la réalisation sur le site de la S.P.A.D. des aménagements matériels liés à cette nouvelle mission,

3/ d'approuver l'octroi d'une subvention annuelle complémentaire de 1 400 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ Mme TESTELIN ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Participation aux dépenses de l'école privée "La Providence"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la « Providence » est un établissement privé sous contrat d'association, situé depuis la rentrée scolaire 1999 / 2000 sur le territoire de la Commune de Saint Aubin sur Scie.

Depuis, la Ville contribue chaque année aux frais de fonctionnement de l'établissement sur la base du nombre d'élèves dieppois et neuvillais scolarisés à la rentrée scolaire.

Pour 2006, il est proposé de reconduire la participation de la Ville sur la base du crédit élève accordé l'an passé soit : 326,64 €par élève.

Sachant que 78 élèves dieppois et neuvillais sont inscrits à l'école La Providence, contre 70 l'an passé, la participation de la Ville s'établit à 25 478 €

Cette somme est à imputer au budget primitif 2006 au 212-6574.9-326.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Aménagement scénique et d'accueil du centre culturel "Le Drakkar"  
Avenants n°1 - Lot n°2 "menuiserie, agencement"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par marchés séparés, la Ville de Dieppe a confié à différentes entreprises les travaux d'aménagement scénique et d'accueil du centre culturel « Le Drakkar », pour un montant total de 249 060,59 € TTC.

Le marché n° 05.181 en date du 11 juin 2005 a été conclu avec l'entreprise BOE pour un montant de 39 280,54 €HT soit 46 979,53 €TTC.

Au cours du chantier des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires.

Le présent avenant a pour but de tenir compte de ces travaux à savoir :

- modification de la banque d'accueil pour 2 731,98 €HT
- travaux divers d'habillage de câble électrique et de raccordement de peinture pour 757,50 €HT

Cet avenant n°1 s'élève à la somme de 3 489,48 €HT soit 4 173,42 €TTC.

Ce qui porte le marché à la somme de 42 770,02 €HT soit 51 152,94 €TTC, soit une augmentation de 8,88 %.

Le montant de l'avenant dépassant 5% du marché initial, la Commission d'Appel d'Offres, a été saisie le 27 janvier 2006 et a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

De tout ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise BOE.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Révision du plan d'occupation des sols et élaboration du plan local  
d'urbanisme**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 110, L 121-1, L121-4, L 123-6, L 300-2, R 123-24 et R 123-25,

Vu la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

Vu la Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat,

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 fixant les modalités d'application,

Vu le Plan d'Occupation des Sols révisé le 24 janvier 1996, modifié le 2 avril 1997 et le 24 février 2004,

la nécessité de réviser en profondeur l'actuel Plan d'occupation des Sols révisé en 1996 et modifié en 1997 et 2004, pour redéfinir une stratégie globale d'évolution de la commune, et pour adapter les outils de sa mise en œuvre. Il s'agit également de repenser le projet de la ville-centre au cœur des 16 communes de l'agglomération de la région Dieppoise, et de coordonner le projet de Dieppe avec le SCoT en cours d'élaboration.

Les axes de réflexion et les objectifs de la révision se structurent autour de cinq thèmes non limitatifs :

- **Confirmer et renforcer le dynamisme économique, en s'appuyant sur :**
  - o le développement du secteur tertiaire et des industries de pointe
  - o la valorisation des filières de l'enseignement supérieur
  - o le renforcement du dynamisme touristique et l'attrait spécifique de la façade littorale
- **Revaloriser le site stratégique des ports.** En liaison avec les mutations économiques, les projets d'infrastructures et la réutilisation des emprises qui pourraient se libérer à moyen terme, la révision du Plan Local d'Urbanisme doit être un temps fort pour préparer l'avenir, et envisager une nouvelle logique de cohabitation des fonctions :
  - o La fonction portuaire et commerciale
  - o La fonction touristique
  - o La fonction patrimoniale, comme élément fort de l'identité de la ville, et plus particulièrement du centre-ville
- **Renforcer les liens entre les différents quartiers**, historiquement isolés les uns des autres, en vue de définir un projet de territoire fédérateur à l'échelle de la ville. Le projet qui sera défini au Plan Local d'Urbanisme devra intégrer les opérations de renouvellement urbain.
- **Affirmer le principe de mixité sociale par la programmation de nouveaux logements**, répondant aux besoins de la population et permettant l'installation de nouveaux ménages sur Dieppe.
- **Mettre en valeur le patrimoine, les espaces publics et les paysages**, en intégrant les principes de développement durable adaptés à Dieppe.

La procédure de révision doit s'inscrire dans un processus de concertation permanente. Pendant toute la durée de la révision du Plan, la concertation concernera les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole. Il est proposé que la concertation se réalise selon les modalités suivantes :

- ◆ réunions publiques
- ◆ information dans le bulletin municipal destiné au grand public
- ◆ dossier mis à disposition du public en mairie, accompagné d'un cahier de recueil d'avis,

Il est proposé au conseil municipal :

1°) de prescrire la révision du plan d'occupation des sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,

2°) de charger les membres du groupe de travail du suivi des études de la révision du plan d'occupation des sols,

3°) de lancer la consultation selon la procédure adaptée (Art 28 du Code des Marchés Publics) pour tout contrat ou convention de prestations de services concernant la révision du Plan d'Occupations des Sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

4°) de solliciter, conformément à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme, l'Etat afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du POS et l'élaboration du PLU,

5°) de rechercher toute subvention auprès de co-financeurs, notamment auprès du FEDER pour traiter des questions environnementales,

6°) de demander, conformément à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme, que les services de la Direction Départementale de l'équipement, soient mis à disposition de la commune pour assurer la conduite de la procédure de révision,

7°) d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du POS et l'élaboration du PLU au budget primitif 2006,

8°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à lancer un appel à candidature pour la révision du POS en PLU en vue de désigner une équipe pluridisciplinaire.

La présente délibération sera :

- transmise à Monsieur le Préfet
- notifiée à :
  - Monsieur le Président du Conseil Régional
  - Monsieur le Président du Conseil Général
  - Monsieur le Président de la communauté d'agglomération "Dieppe Maritime", compétente en matière de transport urbain et de schéma de cohérence territoriale
  - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
  - Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie
  - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers.

Et fera l'objet :

- d'un affichage en Mairie durant une période d'un mois
- d'une mention à caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département
- d'une publication au recueil des actes administratifs.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Avenant n°4 au Cahier des Charges de la Concession de  
Restructuration Urbaine du "Cœur Historique de Dieppe"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 15 décembre 2005, le Conseil Municipal approuvait le compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2004 de la Convention Publique d'Aménagement du Cœur Historique de Dieppe.

Afin de proroger la Convention Publique d'Aménagement, de réajuster le bilan en fonction des nouveaux objectifs et d'apporter des précisions sur les modalités de calcul de la rémunération du concessionnaire sur les autorisations spéciales de travaux, il convient d'établir l'avenant n°4 au Traité de Concession de Restructuration Urbaine en date du 23 juillet 1999.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Admissions en non-valeur - Proposition de réunion à huis clos**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Député Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur les créances irrécouvrables.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Admissions en non valeur - Taxes et produits communaux  
Budget Principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur, les titres figurant sur les états présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Le montant retenu est de 6 190,13 €

Il s'agit principalement :

- de créanciers dont le total de la dette est inférieur à 30 €(seuil pour poursuivre au-delà du commandement),
- de redevables dont le recouvrement n'est pas possible (débiteurs sans emploi, sans ressources ou percevant le RMI ou l'allocation d'adulte handicapé etc.).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

## **DELIBERATION**

### **Motion relative à l'avenir du port de Dieppe**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

#### **LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°6), M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°6), M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Le Conseil Municipal, après débat, a adopté la motion suivante :

L'avenir du port est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire.

Le port de Dieppe, atout essentiel pour la métropole d'équilibre qu'est la ville en Haute-Normandie, connaît une grave situation.

La menace sur l'emploi des 47 dockers confirme qu'il y a un risque réel de disparition de sa fonction de port de commerce.

Il apparaît aujourd'hui évident que le groupe Belge Sea Invest a racheté l'opérateur Léon Vincent pour détourner des trafics traditionnellement acquis à la place dieppoise ; disparition de trafic qui pourrait avoir un effet en chaîne sur l'ensemble de l'emploi portuaire.

Il est évident que l'Etat (le port d'intérêt national étant encore sous sa compétence) porte une part essentielle de responsabilité, tant il est vrai que, depuis 25 ans, les gouvernements de gauche et de droite lui ont peu manifesté d'intérêt.

Le Conseil municipal de Dieppe apporte son soutien pour la défense de l'emploi et la promotion de la place portuaire de Dieppe.

Les propositions avancées pour développer sa fonction commerciale doivent être soutenues.

Comme cela s'est instauré pour le Transmanche par une collaboration entre le Conseil Général, les collectivités locales et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, nous demandons :

1° le respect des engagements de l'Etat au titre du 6<sup>ème</sup> plan et au titre de sa responsabilité sur les ports d'intérêt général,

2° la participation de l'Etat à la remise à niveau des infrastructures portuaires dans le cadre du contrat de plan Etat Région et à la recapitalisation de la CCID,

3° la réunion du comité stratégique du port afin que le Conseil Régional appelé à prendre la gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et les collectivités concernées (Conseil Général, Dieppe Maritime, Ville de Dieppe) établissent un projet de développement de l'activité et des trafics en y associant les ports autonomes,

4° dans l'urgence, une recherche de solutions pour le maintien de l'emploi des 47 dockers menacés de licenciement en étudiant la possibilité de reprise de l'outil de manutention par l'ensemble des acteurs et des pouvoirs publics.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 février 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

